



Aurélie Blanchet

Cabinet de formations et consultations en Maïeusthésie

Contrat de formation

Conclut en application de l'article L.6353-3 du code du travail

Maïeusthésie: Communication thérapeutique et assertivité

- Niveau 2 -

Date de la formation choisie :

Entre les soussignés :

Cabinet de formation Aurélie BLANCHET

N° de déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 117 558 304 75 auprès du préfet de région Ile de France

Et

Le stagiaire

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Aurélie Blanchet

12 rue de Tolbiac 75013 Paris - 06 16 44 21 71 - vivelavie@aurielieblanchet.fr

Siret : 807 404 447 00011

Numéro de déclaration d'activité : 117 558 304 75

www.aurelieblanchet.fr

Intitulé du stage

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Communication thérapeutique et assertivité, Niveau 2

Nature et caractéristique de l'action de formation

Type de formation : l'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.5363-3 du code du travail.

Objectif : acquérir et/ou perfectionner ses capacités à apporter une aide psychologique aux autres et à soi-même.

Programme : apports théoriques, expérimentations, mises en œuvre (plus de détails sur le site www.aurelieblanchet.fr).

Certificat : à l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de participation.

Niveau de connaissance préalable nécessaire

Le stagiaire doit avoir suivi une formation de niveau 1 en maïeuthésie, auprès de la formatrice, ou d'un autre formateur dispensant une formation similaire (consulter la formatrice pour validation).

Organisation de l'action de formation

Durée : 5 jours en 1 module

Horaires : 7 heures par jour, de 9h00 à 17h30 (1h30 de pause déjeuner)

Lieu : Espace Hermès, 10 cité Joly, 75011 Paris

Moyens pédagogiques : apports théoriques, mises en situation, retours d'expériences et partages.

Délais de rétractation

Le stagiaire dispose de 10 jours pour se rétracter, à compter de la date de signature du présent contrat. Il devra alors en informer le cabinet de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Prix et paiement

Prix de la formation : 600 € TTC pour les 5 jours - TVA à 20% : 100 €

Nombre de participants : entre 6 et 12 stagiaires

Modalités de règlement :

- Versement d'un chèque d'arrhes de 200 €, dans les 10 jours suivant la date de signature du présent contrat
- Règlement du solde le 1^{er} jour de la formation, en espèces ou en chèque

Annulation, interruption du stage

Si annulation de la formation du fait du formateur : les sommes versées seront intégralement restituées.

Si abandon par le stagiaire après les 10 jours de rétractation, sans motif de force majeure dûment reconnu : les sommes versées ne seront pas remboursées.

Si abandon par le stagiaire pour motif de force majeure dûment reconnu : seules les journées effectuées restent dues.

En cas de différent : si une contestation ou un différend ne trouve pas d'arrangement à l'amiable, le tribunal de Paris sera le seul compétent pour régler ce litige.

Fait en double exemplaire, à Paris.

Signature du stagiaire

Date :

Mention « Lu et approuvé » :

Cabinet de formation Aurélie BLANCHET



Aurélié Blanchet

12 rue de Tolbiac 75013 Paris - 06 16 44 21 71 - vivelavie@aurelieblanchet.fr

Siret : 807 404 447 00011

Numéro de déclaration d'activité : 117 558 304 75

www.aurelieblanchet.fr